



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHESE D'AVIS 6 OCTOBRE 2021

***abatacept***  
**ORENCIA 125 mg, stylo et seringue pré-remplis**  
**ORENCIA 250 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion**

**Réévaluation**

### ► L'essentiel

Avis favorable au maintien du remboursement, en association au méthotrexate, dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère chez les patients adultes ayant présenté une réponse inadéquate à un traitement antérieur par un ou plusieurs traitements de fonds incluant le méthotrexate ou un inhibiteur du facteur de nécrose tumorale.

### ► Recommandations particulières

La Commission rappelle que le traitement par voie sous-cutanée doit être instauré par des spécialistes. Le traitement par ORENCIA SC peut être instauré avec ou sans la dose de charge intraveineuse. Compte tenu du risque identifié rare mais grave de réactions systémiques à l'injection incluant des réactions anaphylactiques observées avec l'abatacept sous-cutané mais aussi avec les autres biothérapies, la Commission de la transparence considère que la 1<sup>ère</sup> injection sous-cutanée de ce médicament devrait être réalisée dans une structure de soins adaptée.

*Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).*